

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 15 décembre 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 177 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Jacques BOUDON - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Georges GOMEZ - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Joël MANCEL - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Roger MEI - Catherine MEMOLI PILA - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Richard MIRON - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - stephane PICHON - Nathalie PIGAMO - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI représenté par Didier KHELFA - Mireille BALLETTI représentée par Nathalie FEDI - André BERTERO représenté par Patrick APPARICIO - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORÉ - Odile BONTHOUX représentée par Maurice CHAZEAU - Laure-Agnès CARADEC représentée par Yves MORAINÉ - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Jean-David CIOT représenté par Stéphane MARI - Robert DAGORNE représenté par Joël MANCEL - Sophie DEGIOANNI représentée par Pascale MORBELLI - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI représentée par Marc POGGIALE - Daniel GAGNON représenté par Philippe CHARRIN - Jean-Pierre GIORGI représenté par Bernard DESTROST - Eliane ISIDORE représentée par Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Nicole JOULIA représentée par François BERNARDINI - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Albert LAPEYRE représenté par Marie-Christine CALATAYUD - Jean-Pierre MAGGI représenté par Olivier GUIROU - Richard MALLIE représenté par Philippe ARDHUIN - Rémi MARCENGO représenté par Gérard GAZAY - Bernard MARTY représenté par Gérard POLIZZI - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Pascal MONTECOT représenté par Nicolas ISNARD - Stéphane PAOLI représenté par Irène MALAUZAT - Roger PELLENC représenté par Jean-Claude FERAUD - Serge PEROTTINO représenté par Roland GIBERTI - Roger PIZOT représenté par Olivier FREGEAC - Véronique PRADEL représentée par Eric LE DISSES - Bernard RAMOND représenté par Régis MARTIN - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Henri CAMBESSEDES - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Michel AZOULAI - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Jean-François CORNO.

Signé le 15 Décembre 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 28 Décembre 2016

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Michel AMIEL - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Philippe DE SAINTDO - Sylvaine DI CARO - Nouriat DJAMBAE - Samia GHALI - Philippe GRANGE - Michel ILLAC - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Bernard MARANDAT - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Yves MESNARD - Pierre MINGAUD - Jérôme ORGEAS - Elisabeth PHILIPPE - Roland POVINELLI - Stéphane RAVIER - Marie-Pierre SICARD-DESUELLE - Maxime TOMMASINI.

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 024-1304/16/CM

**■ Décision Modificative n°2 du Budget Annexe des Transports Publics Urbains du Territoire du Pays d'Aix
MET 16/2182/CM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Conseil de la Métropole a adopté le 28 avril 2016, le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe des Transports Publics Urbains du Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

Ce Budget Primitif a été amendé par le Budget Supplémentaire adopté le 30 juin 2016 par le Conseil de la Métropole, et par la Décision Modificative n° 1 adopté le 17 octobre 2016.

Il convient aujourd'hui de préparer une Décision Modificative n° 2 afin de procéder à des ajustements de crédits en section d'exploitation et en section d'investissement.

1- La section d'exploitation

Cette décision modificative permet tout d'abord de réintégrer des sommes relatives à la TVA déduite à tort pour l'année 2015.

En effet, à la demande de la Direction Générale des Finances Publiques nous avons procédé à la fin de l'exercice 2015 à la régularisation de la TVA sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement portant sur les exercices 2013 et 2014. Cette régularisation correspondait à un trop perçu de TVA déductible. Or, depuis, les services de DGFIP ont revus leur position, et il s'avère que la régularisation n'aurait pas dû être opérée. Il convient donc de procéder à la réintégration des sommes relatives à la TVA déduite à tort pour l'année 2014, l'année 2013 étant prescrite.

Cette réintégration s'effectue en procédant d'une part à l'annulation partielle du mandat concerné, en inscrivant en recette la somme de 18 121.110 euros, et d'autre part de réémettre un mandat en inscrivant en dépenses la somme de 16 551.213 euros.

Dans un deuxième temps, il est nécessaire de réajuster les crédits afférents au paiement des intérêts de la dette en inscrivant un crédit supplémentaire de 270.000 euros.

L'ensemble de ces écritures permet un virement à la section d'investissement de 1,3 M€.

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 18,121 M€, conformément au tableau ci-dessous :

SERVICE	IMPUTATION		LIBELLE OPERATIONS	MONTANT	
	chapitre	nature		Dépenses	Recettes
2E - Finances					
<i>Dépenses</i>					
18 121 110.00					
	.023	.023	Virement Section Investissement	1 299 897.00	
	67	6718	Autres charges de gestion	16 551 213.00	
	66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	220 000.00	
	011	627	Services bancaires et assimilés	50 000.00	
<i>Recettes</i>					
18 121 110.00					
	77	7718	Autres produits exceptionnels s/ op gestion		18 121 110.00
			TOTAL	18 121 110.00	18 121 110.00

2- La section d'investissement

Suite au réajustement du calendrier de réalisation des différents programmes de travaux suivis par la Direction des Infrastructures de Transports du Conseil de Territoire du Pays d'Aix, il apparaît nécessaire d'ajuster les crédits entre les différentes opérations en fonction de leur avancement.

Egalement, l'écriture liée au virement à la section d'investissement présente en dépenses de fonctionnement trouve ici sa correspondance en recettes d'investissement.

L'ensemble de ces modifications d'inscription engendre une réduction du montant de l'emprunt de l'ordre de - 1,3 M€.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes, conformément au tableau ci-après :

SERVICE	IMPUTATION		LIBELLE OPERATIONS	MONTANT	
	Opér.Budg./Chap	Nature		Dépenses	Recettes
2E - Finances					
<i>Recettes</i>					
0.00					
	16	1641	Emprunt		-1 299 897.00
	021	021	Virement de la section d'exploitation		1 299 897.00
6B - Infrastructures					
<i>Dépenses</i>					
0.00					
	6020	21728	Parking relais Barrida	-50 000.00	
	610	21728	Aménagement Point d'arrêt	-200 000.00	
	611	2156	Abribus	-50 000.00	
	664	21728	Pôle d'Echange de Pertuis	300 000.00	
			TOTAL	0.00	0.00

CONCLUSION

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à :

18,121 M€

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à :

0 €

Signé le 15 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Décembre 2016

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 028-161/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 approuvant le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe Transports Publics Urbains du Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n° FAG 030-512/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 approuvant le Budget Supplémentaire 2016 du Budget Annexe Transports Publics Urbains du Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 approuvant la Décision Modificative N° 1 du Budget Annexe Transports Publics Urbains du Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 8 décembre 2016.

Où il le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Délibère**

Article unique :

Est adoptée la Décision Modificative n° 2 du Budget Annexe 2016 des Transports Publics Urbains du Conseil de Territoire du Pays d'Aix, par nature, telle que présentée ci-dessus:

- A. au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- B. au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec opérations.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Budget

Jean MONTAGNAC

Signé le 15 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Décembre 2016